

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

à Mairie de Bonneval
73260 Bonneval

Objet : contribution à l'enquête publique concernant le projet de prise d'eau sur la Duchère en vue de l'alimentation d'une centrale hydroélectrique en rive de l'Eau Rousse.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous mon avis sur le projet de prise d'eau sur la Duchère en vue de l'alimentation d'une centrale hydroélectrique en rive de l'Eau Rousse et vous prie de porter ces éléments à l'enquête publique.

Conséquences hydrauliques et paysagères du projet :

Le plus visible : la conduite serait enterrée de la prise d'eau à la route du col de la Madeleine, puis installée sur plots en béton de la route à l'Eau Rousse. En terme paysager cela se traduit de manière implacable par la création d'une saignée dans le couvert végétal, dans le paysage jusqu'à maintenant justement préservé de cette partie du massif de la Lauzière. Situation par elle-même inacceptable tant sont déjà défigurés les paysages alpins par moult pistes (d'alpage, forestières, touristiques).

Évidemment, il faut être sorti de Bonneval, s'aventurer dans le versant en face, à Combelouvière notamment, pour connaître et percevoir la sauvage beauté de l'endroit, un versant de montagne qui n'a que peu changé depuis environ mille ans, avec ses villages, ses montagnettes dans leurs prés, ses forêts raides et de ce fait un peu mystérieuses... Une seule saignée dans ce paysage et c'est tout qui est détruit... Triste, non ?

Le moins écologique : Sur le Massif de la Lauzière, et même de manière plus large, la Duchère est un des derniers torrents vierge de tout captage, et même le dernier dans ce cas à abriter une faune piscicole. Les Torrents de toutes les combes au-dessus de Celliers, y compris l'Eau-Rousse, sont captés "par EDF", leur eau étant envoyée au complexe de barrages de La Coche/Aigueblanche (et même in fine vers Randens, en Maurienne, par la conduite qui passe sous la Lauzière, justement en bonne partie sous la commune de Bonneval !). Le moins que l'on puisse dire est que le massif paye déjà largement son tribut à la production électrique !

Il sera objecté qu'un débit "de réserve" sera assuré, permettant très théoriquement la survie d'une faune piscicole... Hélas, les poissons, pourtant objets de bien des soins de la part du monde halieutique local (le torrent était en cours de classement comme "réserve biologique"), ne sont pas tout. Les documents de l'entreprise SEHRY, excessivement obséquieux sur le volet "écologique" (y est mentionné notamment "l'abrasion des œufs des poissons par les matières mises en suspension" lors des travaux ! Comme si les poissons ne pouvaient pas naturellement faire face à une eau passagèrement boueuse lors d'une crue !), bien qu'étudiant (c'est un grand mot) la question par exemple de la micro-faune benthique (essentiellement les larves d'insectes vivant sur le fond), négligent la dimension écosystémique d'un torrent. Il faut avoir arpenté les rudes berges de ces cours d'eau pour se rendre compte qu'un torrent vivant est un torrent où l'eau coule en abondance, au rythme des cycles naturels. Évidemment, quand on sait que des propos tels que, je cite, "ce n'est qu'un ruisseau" sont tenus par des élus de la commune, on mesure le fossé à combler...

Alors, évidemment, on va dire qu'il faut bien détruire un peu la nature pour vivre, pour construire une civilisation. Inévitablement, c'est vrai. Mais ne faut-il pas essayer de le faire le plus en adéquation avec les réels besoins des habitants d'un territoire ?

Les incohérences technico-économiques :

- Le document **municipal** évoquant l'accord pour le projet parle d'une production de 3 millions de kWh annuels... Le document technique de la société **SEHRY évoque lui 7 millions** de kWh annuels... Plus que du simple au double ! Qu'en est-il **réellement** ?

- Cette **estimation de production** est basée sur la prise en compte d'un débit utile **théorique** moyen de 390L/s... Basé lui-même sur une **extrapolation** des débits de deux ruisseaux autres que celui principalement capté ici. Il n'y a eu **aucune mesure de débit réelle** sur le torrent qui va être capté ! **Quid des différences locales** en terme de précipitations, parfois importantes, du fait des effets de relief sur les masses nuageuses ?

- Il pourrait être objecté que ce projet est le développement d'une énergie "verte". La commune de Bonneval serait dans une zone perdue, non reliée au réseau EDF, il pourrait se défendre. S'il s'agissait de rendre ladite commune autonome en énergie, à défaut d'être bien écologique en cette zone de captage déjà intense des torrents, ça aurait au moins un peu "plus de gueule"... Mais il n'est nul question de cela, en vendant aux habitants l'électricité au coût réel du marché (qui est inférieur au tarif obligatoire et subventionné de revente à EDF), la chose ne serait alors plus rentable.

De plus, bousiller un milieu, et un paysage, pour une production qui n'est qu'anecdotique en regard de la production hydroélectrique alpine, et notamment de la centrale de Saint-Hélène/Le Bois actuellement en construction pour optimiser l'utilisation du couple barrage des Echelles d'Hannibal/barrage de La Coche (dont le fonctionnement avec stockage, notamment de l'eau de la Lauzière, permet de contourner le problème de l'étiage hivernal de nos torrents).

- La commune évoque un revenu annuel propre de l'ordre de 100 000 euros annuels, liés à l'imposition de la société "partenaire". Outre le fait que ce chiffre semble a priori bien élevé, que faut-il penser que des élus évoquant le projet parlent, certes de mémoire, de 30 à 40000 euros de revenus annuels ??

Il est aussi évoqué un revenu lié à la production... Mais rien dans les documents mis à la disposition du public ne permet de savoir combien... De là à croire que c'est du pipeau...

- Quand bien même la production réelle serait celle évoquée de 7 millions de kW/h, essayons de calculer le revenu potentiel pour l'entreprise SEHRY. Le coût minimum de rachat de électricité hydraulique produite par des privés est de 6,07 cts/kWh (à cela peut s'ajouter des primes lié à la petite taille de l'installation (est-ce le cas ici ??) et à la régularité de production hivernale (a priori pas dans le cas présent). Le calcul est simple $0,0607 \times 7\,000\,000 = 424\,900$ euros de revenu annuel... Le contrat passé avec EDF est de 20 ans à la base... (site du ministère de l'écologie).

- Investissement, probablement un peu "gonflé" (le monde de l'entreprise n'est pas celui des Bisounours ! Autant laisser croire à la commune que ça coûte "un max" et qu'elle n'aura jamais les moyens de mener le projet elle-même), de l'ordre de 3,5 millions d'euros... Grosse somme certes, mais dans le pire des cas (pas de prime "petite installation", etc) un investisseur qui n'aurait par ailleurs pas de frais rentabilise son investissement en 8 ans... Si on imagine que les travaux ne coûtent que par exemple 2,5 millions, c'est en 5-6 ans que l'installation est payée... S'en suivent 12 à 15 ans avec 425 000 annuels soit sur la période 5 à 6,4 millions de "bénéfice"...

Alors, certes, il y a l'imposition par la commune, les frais d'entretien (qui a priori ne sont pas délirants, c'est une technologie tout de même assez simple et éprouvée), mais avant de se lancer dans une estimation il conviendrait de savoir combien exactement la commune toucherait de ce pactole (sous quelque forme que ce soit)... Mais dans tous les cas, c'est plusieurs millions d'euros qu'encaisse une société privée sur le dos d'un territoire qui n'est pas le sien !! Et que la commune hypothèque, du fait de la conclusion d'un bail pluridécennal avec un partenaire privé... Et n'oublions pas que cette société privée essaye d'installer (et installe) des dizaines de "micro"-centrales (un peu plus d'une quarantaine actuellement), son bénéfice est énorme, aux dépens des acteurs locaux des territoires (quoi qu'essaie de faire croire les documents de l'enquête grossièrement rédigés à ce sujet !). Si les coûts de l'énergie venaient à exploser dans les décennies à venir, la ressource serait dans des mains privées (qui sont peut-être d'ailleurs déjà en train d'anticiper la chose !)... Est-ce bien là une gestion raisonnable et raisonnée par les élus ?

Bref, écologiquement, économiquement, esthétiquement (ce qui est aussi économique, le tourisme y est lié) ce projet ne semble ni cohérent, ni défendable. Disons que l'on peut évidemment comprendre qu'une commune recherche des sources de financement... Cela permettrait par exemple de financer des projets pour l'école. C'est très louable. Les projets d'éducation à l'environnement sont très à la mode. Tant mieux !... Verra-t-on alors une commune permettre à des enfants d'apprendre à connaître et protéger leur environnement grâce à de l'argent issu de la destruction d'un écosystème ?!

A, le

Signature :